tion, mais il ne faut pas méconnaître ce qui a été fait d'utile et de grand depuis neuf ans.

C'est de parti-pris que le gouvernement français a voulu gouverner la Tunisie au moyen du protectorat, en réservant des éléments locaux dans des conditions particulièrement économiques.

La justice y fonctionne dans des conditions auxquelles il faut rendre hommage ; d'autres services, ceux des travaux publics, de la poste, de l'instruction publique ont obtenu des résultats excellents avec un personnel très-réduit.

Le protectorat a assuré l'ordre et la paix, et il a constitué des finances satisfaisantes.

On peut parcourir la Tunisie dans tous les sens sans escorte.

Le budget de 1890, comme les précédents, se soldera par un *excédent. Les impôts tunisiens n'échappent pas sans doute à toutes critiques, mais ils ont été améliorés; des dégrèvements ont été opérés, la perception ne se fait plus comme autrefois au moyen des expéditions armées et le revenu s'est élevé de 22 à 32 millions de piastres.*

Les monopoles constitués entre les mains de compagnies fermières seront tous à la fin de l'année transformés en régime direct.

Tout ne pouvait se faire en un jour.

La France a construit 120 kilomètres de route, 215 ponts pour les chemins de fer, 350 kilomètres de voie étroite vont être concédés dans quelques jours.

Il serait donc injuste de dire que rien n'a été fait. Les colons se plaignent et à certain point de vue ils ont raison; les colons méritent toutes nos sympathies et se plaignent de ne pas avoir assez de crédit et de ce que leurs produits manquent de débouchés.

Le gouvernement étudie le moyen de leur donner l'instrument de crédit qu'ils réclament et dans quelques jours la Chambre va discuter une modification du tarif des douanes.

M. le Président. — J'ai reçu un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et résolue à poursuivre la colonisation française en Tunisie, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour accepté par M. Delafosse et le gouvernement est voté à l'unanimité.

LA MARINE

M. le président. — J'ai reçu de M. Lévéillé une *proposition tendant à nommer une commission de* 22 membres chargés de rechercher les causes de notre infériorité maritime (exclamations.)

M. Léveillé. — Je modifie la rédaction de ma proposition. Je propose de nommer une commission de *22 membres chargée* d'examiner l'état de notre marine. Je demande l'urgence.

M. l'amiral Aube a déclaré que notre marine n'était pas dans un état satisfaisant. Il est utile que la Chambre connaisse l'état réel de notre marine avant de commencer la discussion du budget.

Une commission d'enquête pourrait, d'ici au mois de novembre, apporter des renseignements fort utiles. (Très bien aux bancs boulangistes).

M. Barbey. — Je demande la parole.

Cris à gauche : Ne répondez pas, ce n'est pas la peine.

L'urgence est repoussée par 337 voix contre 48.

LES RAISINS SECS

La Chambre reprend la discussion de la loi sur les raisins secs.

M. Jamais. — Voici la nouvelle rédaction proposée par la commission :

« Les raisins secs destinés aux fabricants ou entrepositaires ne pourront circuler qu'au moyen d'acquits à caution. Les raisins secs destinés à la consommation personnelle pourront en être dispensés. »

La discussion est ordonnée.

La première et la deuxième partie sont adoptées. L'ensemble de l'article 1er est adopté, l'ensemble de la loi sur les raisins secs, mis aux voix, est adopté par 353 voix contre 136.

La séance est levée à 6 h. 45 et renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du jeudi 3 juillet 1890

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat adopte une série de projets de loi d'intérêt local.

Après une suspension de séance de vingt minutes il a repris la discussion sur les droits à établir sur les maïs étrangers.

M. Dauphin, rapporteur. — La culture du maïs a diminué et le maïs cultivé rapporte beaucoup moins : cela tient à la concurrence des maïs étrangers.

Cette concurrence est nuisible à l'agriculture.

Le maïs a des tendances aussi envahissantes que celles qu'on reproche à la betterave.

La baisse des maïs n'a pas profité à l'agriculture, mais seulement aux distillateurs de grains qui ont *songé à s'enrichir au détriment des agriculteurs.*

Quant aux intérêts de nos ports marchands, ils ne sont pas atteints.

On nous parle de représailles : sans doute, il en faut faire état, mais réduire ces menaces à leurs justes proportions.

Par rectification, l'alcool de betterave n'est pas plus mauvais que l'alcool de maïs.

Je demande au Sénat de repousser l'amendement de M. Trarieux.

M. Develle. — Les industriels auxquels le droit pourra faire tort auront le temps de modifier leur outillage : ce ne sont pas des victimes intéressantes.

Le vote du Sénat aura pour effet de rétablir l'égalité entre des industries dont l'une tire ses matières premières uniquement du sol français.

M. Faye. — Je veux me localiser dans la question agricole, et démontrer que le droit de 1,50 proposé par M. Trarieux protège suffisamment l'agriculture.

Le maïs indigène est impropre à la distillation, il sert uniquement à l'engraissement des bestiaux et volailles; sa production est insuffisante, les agriculteurs n'ont donc pas intérêt à voir un droit élevé frapper les maïs étrangers.

Je demande au Sénat de voter l'amendement de M. Trarieux.

L'amendement mis au voix, est repoussé par 175 voix contre 82.

M. Challemel-Lacour. — Je persiste à penser que le droit de trois francs sera nuisible à l'agriculture, je ne veux pas demander si ce droit n'est pas le résultat d'un pacte intervenu pour servir des intérêts privés et je ne voterai pas la loi.

Le droit de trois francs sur le maïs est adopté par 165 voix contre 71.

La suite de la discussion est renvoyée à demain à deux heures.

La séance est levée à 6 h. 40.

NOUVELLES DU JOUR

La réglementation du travail

Paris, 3 juillet. — La commission parlementaire du travail vient d'envoyer le questionnaire que nous avons publié aux syndicats des patrons *et ouvriers, aux corporations* ouvrières, etc, avec la lettre suivante :

« La commission parlementaire du travail a décidé qu'elle se mettrait en relations directes avec les ouvriers et les patrons afin de connaître les sentiments des intéressés sur cette grave question.

» Dans l'impossibilité d'entendre les dépositions verbales de chacun, la commission a pensé qu'elle atteindrait le but proposé en faisant remettre aux *travailleurs le questionnaire* ci-contre; ils sont instamment priés de vouloir bien y répondre en indiquant leurs observations en regard de chaque question. » Le président, Ricard. »

« Neta. — Plier, cacheter, et envoyer par la poste sans affranchir. La commission, lorsque l'enquête sera terminée, étudiera les dispositions de la loi sur le travail des hommes en attendant le projet que le gouvernement prépare sur cette question. »

La mort de M. Charles Grad

Colmar, 3 juillet. — On annonce la mort de M. Charles Grad, député de Colmar au Reichstag.

M. Grad a succombé aux suites d'une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps. Il était né en 1842 et représentait la circonscription de Colmar au Reichstag depuis 1877. Il était membre du conseil général de la Haute-Alsace et de la délégation d'Alsace-Lorraine.

La comtesse de Paris

Paris, 3 juillet.—La comtesse de Paris est partie ce soir à 6 heures 25 par l'Orient-express pour Marienbad, accompagnée du marquis d'Harcourt.

Ce matin un grand déjeuner a eu lieu chez le duc de Chartres, rue Jean Goujon en l'honneur de l'illustre voyageuse.

Dans l'après-midi la comtesse de Paris a reçu de nombreuses visites.

Une pantomime interdite

Marseille, 3 juillet. — M. le Préfet a fait signifier au directeur du Palais de Cristal, par le commissaire central, d'avoir à cesser les représentations de la pantomime de l'affaire *Gouffé*, qui n'avait pas été soumise au visa administratif.

Crise ministérielle en Espagne

Madrid, 3 juillet.— Une crise ministérielle vient d'éclater. M. Sagasta et les autres membres du cabinet ont donné leur démission.

La régente a conféré avec le président des Chambres et les chefs des différents partis.

Jusqu'à présent, aucune résolution n'a été prise, mais un ministère Casanova paraît de plus en plus probable.

La question des soies

Paris, 3 juillet. — La commission des textiles du conseil supérieur du commerce s'est réunie de nouveau aujourd'hui pour continuer l'examen de la question des droits à établir sur les soies.

La commission a décidé qu'il y avait lieu d'établir un droit de trois francs sur les soies grèges, et un droit de cinq francs sur les soies ouvrées. Les cocons seront exempts de tout droit.

Dans l'esprit de la commission, l'application de ces mesures reste subordonnée à l'établissement du *Drawbeck* et de diverses compensations en faveur de l'industrie des tissus.

La commission sénatoriale des douanes

Paris, 3 juillet. — La commission sénatoriale des douanes s'est réunie en comité secret ; elle a pris connaissance de la protestation du gouvernement roumain, contre les droits sur les maïs.

Après des explications fournies par M. Develle, ministre de l'agriculture, la réunion décide de ne pas en tenir compte.

L'affaire Gouffé. — Les accusés au secret

Paris, 3 juillet. — M. Doppfer a décidé que Remy Launay serait mis au secret ainsi que Gabrielle Bompard et Eyraud.

Les funérailles solennelles de Mickewicz

Cracovie, 3 juillet. — Aujourd'hui ont eu lieu les funérailles solennelles de Mickewicz.

Plus de 100,000 personnes sont venues de tous les points de la Pologne pour y assister.

La Russie ne fait aucune difficulté. Le gouvernement autrichien a empêché de lancer des invitations, malgré cela plusieurs députations de tous les pays slaves sont arrivées ici.

Près de 20,000 couronnes, valant plus de 500,000 *fr., ont été déposées* sur le cercueil.

Le choléra en Espagne

Madrid, 3 juillet. — Les dernières dépêches de Valence signalent deux cas de choléra à Beniopa et quelques cas aussi aux environs de Gandia et de Benigamin.

Attaque d'une sentinelle

Toulon, 3 juillet. — Une sentinelle en faction devant la poudrière desservant le fort de Faron, qui domine Toulon, a été attaquée la nuit dernière *par trois individus restés inconnus. Les agresseurs*, après avoir sommé le factionnaire de déposer son arme, ont fait feu sur lui, comme le prouvent les trous de balle que porte la guérite.

Le soldat, ayant tiré les deux seules cartouches qu'il avait, a appelé le poste à son secours, en criant : « Caporal, venez vite; je n'ai plus que dix cartouches. »

C'est à la présence d'esprit qui lui a fait dire *dix* cartouches, quand il n'en avait plus une seule, que *ce soldat doit son salut*, car, le poste étant assez éloigné de la poudrière, ses camarades ont mis un certain temps pour arriver, et les trois malfaiteurs auraient eu le temps de l'assassiner s'ils avaient su la vérité. Ils ont pris la fuite en apercevant les hommes du poste.

Ceux-ci se sont mis à leur poursuite, mais ils n'ont pas pu les rattraper.

Plusieurs coups de feu ont été tirés sur les fuyards sans résultat. Une enquête est ouverte par l'autorité militaire.

Une actrice assassinée

Varsovie, 3 juillet. — La nuit dernière, un individu, dont on ignore jusqu'à présent l'identité, a assassiné la grande artiste du Théâtre-Impérial, Marie Wisniowska, qui jouait principalement les roles d'ingénue.

Une protestation du Saint-Père

Rome, 3 juillet. — L'*Osservatore romano*, à la suite du vote du projet sur les œuvres pies par la Chambre, déclare que le Pape a protesté contre ce projet dans le consistoire du 26 juin.

Dans cette protestation, le Saint-Père a rappelé qu'en 1889, il a indiqué les blessures faites à l'Eglise par ses adversaires, et qu'il a déclaré que le projet relatif aux œuvres pies était contraire au droit, à la justice.

Au moment où le parlement va ratifier le projet, il proteste de nouveau contre la violence de ses ennemis, qui poursuivent les derniers lambeaux des liens ecclésiastiques. *Cependant*, il espère l'aide du ciel.

La chaleur à Chicago. — 50 morts

Un télégramme de Chicago dit que la chaleur continue d'y être d'une intensité exceptionnelle. Lundi on a constaté, en une seule journée, cinquante morts par suite d'insolation. Les animaux domestiques — chevaux, chiens et chats — sont aussi très éprouvés. Les chevaux surtout tombent par centaines, et l'on manque de chariots pour les enlever immédiatement. On attribue aussi à la chaleur de nombreux cas de fièvre typhoïde.

Un double assassinat

Tarbes, 3 juillet. — Un double assassinat a été commis hier à Gèdre, canton de Luz, arrondissement d'Argelès. Un individu dont le nom n'est pas encore connu, a tué les deux sœurs et a mis le feu à leur maison, pour faire disparaître les traces de son crime; mais l'incendie a été éteint rapidement.

Le meurtrier est arrêté.

La démission du colonel Wissmann

Berlin, 3 juillet. — Les journaux annoncent que le colonel Wissmann a *donné sa démission de* commissaire impérial en Afrique.

La *Gazette nationale* prétend que cette résolution n'a pas été inspirée par le traité anglo-allemand; mais par des divergences de vues avec l'administration consulaire.

Un discours de M. de Bismarck

Hambourg, 3 juillet. — Les *Hamburger Boersenhalle*, parlant de la réception faite par le prince de Bismarck aux représentants des sociétés de navigation anglaise et qui a eu lieu le 1er juillet, dit « que le prince a déclaré que souvent déjà, aussi bien aux jours de paix qu'aux époques troublées, les deux peuples ont marché côte à côte.

» Maintenant encore, leurs rapports sont des meilleurs; ce qui le prouve, c'est la rapide solution donnée à la question africaine.

» Un triple vivat a salué les paroles du prince. »

Graves allégations

La *Lanterne* publie la note suivante :

« Est-il vrai qu'en signant le traité de Kassard-Saïd, M. Barthélemy-Saint-Hilaire ait en même temps signé, avec l'Italie et l'Angleterre, des traités secrets qui n'ont pas été portés jusqu'à présent à la connaissance du Parlement, et expliqueraient l'embarras où se sont trouvés tous les ministres des affaires étrangères, chaque fois qu'on a touché aux questions tunisiennes ?

» Si, comme nous avons tout lieu de le croire, la nouvelle est exacte, nous aurions peine à comprendre que la Chambre ne s'en montrât pas vivement émue et mécontente.

» Les ministres, tous les ministres, qui ont connu ces traités, seraient coupables au même titre de les avoir dérobés à la connaissance du Parlement. »

Nous croyons savoir que la *Lanterne* possède des preuves irréfutables de ce fait, qu'elle présente sous forme de question.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 21 juin 1890.

Présidence de M. Henry Mathon

(suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 2 juillet.)

La Chambre entend lecture d'un projet de révision de la loi sur les patentes du 15 juillet 1880, soumis à la sanction des Pouvoirs publics par la Chambre syndicale, pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce.

A priori, la Chambre de Commerce de Roubaix ne pense pas qu'un tel projet dont les exagérations sont difficiles à concevoir, puisse jamais être pris en considération par le Parlement. Elle remet l'étude plus approfondie de ce document au moment où elle sera saisie officiellement de la question.

* *

Par sa circulaire du 27 mai dernier, M. le Ministre soumet aux chambres de commerce le texte d'un projet d'arrangement concernant l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce, projet adopté par les délégués des Etats suivants : Belgique, Espagne, Guatémala, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse.

Les délégués du Brésil, des Etats-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne, de la *Tunisie et de la* France se sont abstenus. Les délégués français ont expliqué leur abstention par ce motif: que le gouvernement de la République n'avait pu encore consulter les représentants du commerce et de l'industrie.

La Chambre de commerce de Roubaix *ne peut* qu'approuver pleinement cette réserve des délégués français; mais dans l'étude à laquelle elle s'est livrée sur le projet d'arrangement dont il s'agit, elle n'a rien remarqué qui soit de nature à empêcher la France d'en adopter les termes, et déclare s'en rapporter sur ce point aux lumières du gouvernement.

* *

M. le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies soumet à l'examen de la Chambre une nouvelle proposition de loi, relative aux Magasins généraux.

La proposition de loi primitivement déposée et sur laquelle la Chambre de commerce avait pris une délibération dans sa séance du 25 avril *dernier*, ne tendait à rien moins qu'à l'abrogation complète des lois qui régissent les dépôts et les négociations des warants et des récépissés. Cette mesure, dit le rapport fait au nom de la 4e commission d'initiative parlementaire, *aurait eu pour résultat, en faisant* disparaître la législation spéciale qui permet de mobiliser les droits de gage et de propriété, de nous remettre sous l'empire du droit commun, du code de commerce et du code civil, et d'entraîner des *conséquences diamétralement opposées au but poursuivi*.

Les dangers de cette abrogation n'ont pas échappé aux auteurs de la proposition, et par une annexe à leur projet primitif, ils ne demandent plus que la modification, dans un sens large et libéral, des lois sur la matière.

Les Magasins généraux, autorisés par la loi du 28 mai 1858 et le décret du 12 mars 1859, pourront être ouverts par toute personne et par toute société commerciale, industrielle ou de crédit, moyennant le payement d'une patente spéciale et sans autorisation légale. — Les exploitants de Magasins généraux pourront prêter sur nantissement des marchandises à eux déposées, ou négocier les warants qui les représenteront.

La dénomination de Magasins généraux agréés par l'Etat et toutes dénominations similaires sont interdites à tous les exploitants de magasins généraux. — La création de récépissés et de warrants, sans dépôt *effectif et permanant de la marchandise*, par lots séparés, avec les indications propres à en établir l'identité et à en déterminer la valeur, donnera lieu, contre les délinquants, à l'application de l'article 405 du code pénal.

Ainsi modifié, le projet de loi contre lequel la Chambre de commerce s'est élevée dans sa première délibération, lui paraît susceptible d'être adopté ; mais en émettant un avis favorable, la Chambre persiste à demander qu'un fort cautionnement soit exigé des exploitants de Magasins généraux.

* *

Les agents généraux des *diverses colonies australiennes* viennent, par contrat particulier, d'obtenir, de la Compagnie des câbles sous-marins desservant *ces pays, la réduction énorme de 12 fr. à 5 fr.* par mot pour les dépêches expédiées d'Angleterre en Australie.

La Chambre de commerce anglaise de Paris a pensé qu'il serait important d'obtenir les mêmes avantages pour la France, et elle demande qu'on lui fournisse des arguments prouvant que l'importance des rapports directs entre la France et l'Australie justifierait la concession qu'elle sollicite.

La Chambre de Commerce de Roubaix estime que, dans notre région de Roubaix-Tourcoing, l'importation directe de laines d'Australie a atteint cette année 150,000 balles représentant 60 millions de francs. Elle constate d'ailleurs une tendance bien accentuée, dans notre centre lainier, de s'adresser directement aux sources de production et d'y établir des comptoirs. L'importance de ces achats et cette tendance à nouer et à entretenir des relations directes avec l'Australie, paraissent à la Chambre pouvoir être utilement présentées aux fins d'obtenir la réduction demandée pour les communications par câbles sous-marins entre la France et ce pays.

* *

Pour donner satisfaction à la pétition des ouvriers emballeurs-camionneurs, demandant la suppression du travail du dimanche, la Chambre décide qu'une requête sera adressée à l'administration du chemin de fer, aux fins d'obtenir que, pour les marchandises remises en gare le lundi, le délai de livraison soit raccourci d'un jour. Cette concession permettrait aux patrons, de leur aveu, d'accorder à leurs ouvriers de finir leur journée le samedi soir, vers onze heures, *c'est-à-dire quand toutes les voitures et camions sont* rentrés de la ville.

Le Président,
Henry Mathon.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 3 juil. — Hauteur barométrique, 760. Température :
A 7 heures du matin.. 14 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 21 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 17 degrés audessus de zéro.

Paris, 3 juillet.—Le minimum de la Baltique s'éloigne vers le Nord, tandis qu'une aire de pressions fortes couvre l'Espagne et atteint le sud de la France. La hausse du baromètre est générale sur tout le continent; elle est assez rapide dans les contrées du centre.

Les vents soufflent du Nord en Irlande, où ils sont faibles ou modérés. Sur la Méditerranée, le mistral règne au cap Croisette et à Sicié avec mer houleuse. On signale encore des pluies sur les îles Britanniques, la France et l'Allemagne,

La température monte généralement ; elle était ce matin de 3 degrés au Mont ventoux, 5 au Puy-de-Dôme, 11 à Stornoway, 16 à Berlin, Rochefort, 19 à Perpignan et 28 à Biskra.

En France, la situation va s'améliorer lentement et la température tend à se relever ; toutefois des averses sont encore probables sauf dans le Sud.

A Paris, temps couvert et pluie l'après-midi d'hier.

Température : maximum, 18°2 ; minimum, 12°6.

Ce matin pluie fine continue.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Concours de géographie. — Jeudi matin à huit heures a eu lieu, au local des cours de langues vivantes, place Notre Dame, le concours annuel de géographie, organisé par la Société de géographie de Lille.

Cinquante-quatre candidats, dont quarante-deux garçons et douze filles, se sont présentés.

Presque tous les candidats sont élèves ou de l'Institut Turgot ou de l'Institut Sévigné. Très peu d'élèves des écoles communales.

M. Henry Bossut, président de la Société de géographie de Roubaix, était présent. C'est M. Leburque-Comerre, secrétaire de la section de géographie de Roubaix, qui a donné lecture des questions qui avaient été tirées au sort et dont nous donnons ci-après la liste :

1re série. — *Cours de Saint-Cyr, Jeunes gens.* — Le bassin de l'île d'Elbe, carte.

1e série. — *Jeunes filles, enseignement secondaire.* — Possessions anglaises dans l'Inde et dans l'Indo-Chine, géographie économique, cartes.

2e série. — *Jeunes gens et jeunes filles au-dessous de seize ans.* — Nomenclature des colonies françaises dans chacune des parties du monde, description de l'Indo-Chine, cartes.

3e série — *Jeunes gens et jeunes filles au-dessus de 15 ans.* — Géographie physique et politique du Canada. Carte.

4e série. — *Jeunes gens et jeunes filles au-dessous de 15 ans.* — Suisse. Carte.

5e série. — *Jeunes gens et jeunes filles âgés de 11 à 14 ans.* — Le département des Ardennes. Description, carte.

6e série. — *Jeunes garçons et fillettes âgés de 9 à 11 ans.* — Les fleuves de la France et leurs affluents. Carte.

Les résultats de ces différentes compositions ne seront connus que plus tard ; nous publierons en temps voulu, les noms des lauréats.

L'Institut Sévigné — Par un arrêté en date du 26 juin 1890, M. le Préfet du Nord a approuvé le projet d'agrandissement de l'Institut Sévigné voté par le Conseil municipal dans sa séance du 7 février 1890.

Les travaux projetés s'élèvent à la somme de 144,000 fr.

L'Hospice. — Des travaux, dont l'importance est évaluée à 10,000 fr. environ, vont être exécutés incessamment à la Buanderie de l'hospice.

Ces travaux, qui ont fait l'objet de la délibération du conseil municipal du 23 mai 1890, ont été autorisés par arrêté préfectoral du 26 juin dernier.

Le parc de Barbieux. — Un arrêté de M. le préfet du Nord du 26 juin 1890, autorise la ville de Roubaix à faire exécuter des travaux de terrassement et de plantation au parc de Barbieux.

Le projet de ces travaux, qui a été voté par le conseil municipal, le 21 février 1890, s'élève à la somme de 5,000 francs.

Poids et mesures. — Balances de ménage, romaines à cadran, pesons. — Par une décision du 7 juin 1890, prise sur l'avis de la commission de métrologie usuelle du bureau national des poids et mesures, M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies interdit l'usage, la vente ou la mise en vente des balances de ménage, romaines à cadran, pesons, etc.

Toutefois, comme il serait rigoureux, après la longue tolérance dont ils ont joui, d'arrêter subitement la vente de ces intruments, les marchands ou fabricants pourront continuer à les vendre aux particuliers jusqu'au 31 décembre 1890.

Le cercle polyglotte. — La réunion générale du cercle polyglotte aura lieu vendredi, 4 juillet courant, à huit heures et demie précises du soir. Ordre du jour : communication.

Les concerts d'été au parc de Barbieux. — Par suite d'une entente entre la *Grande-Fanfare* et la *Grande-Harmonie*, cette dernière société se fera entendre, le dimanche 13 juillet, au parc de Barbieux et le jeudi suivant, boulevard Gambetta. La *Grande-Fanfare* donnera les concerts du dimanche 6 et du jeudi 10 courant.

Deux enfants disparus et retrouvés. — Une fillette de deux ans et demi, Marie Mercier, dont les parents habitent le fort Mulliez, était disparue de chez elle depuis deux jours. Sa mère avait parcouru toute la ville à la recherche de son enfant et la croyait victime d'un accident, quand elle apprit qu'un conducteur d'un de *ces énormes camions* qui transportent le charbon, avait rencontré la fillette et l'avait reconduite à son domicile à Tourcoing. Mme Mercier s'empressa de courir à l'adresse indiquée et y retrouva son enfant.

Lundi, vers une heure de l'après-midi, un petit garçon de trois ans, Joseph Andry, demeurant rue Archimède avait également quitté la maison de ses parents sans que, depuis lors, il eût été possible de le retrouver.

Mercredi, le pauvre enfant a été reconduit au bureau de police et remis à sa famille.

Deux accidents. — Un jeune ouvrier de seize ans, dont les parents habitent la rue Lacroix, en voulant retirer d'un cylindre en marche un fil qui s'y était engagé, a été victime d'un accident.

Ce jeune garçon, qui était employé chez MM. Alfred Motte, près de la gare de Roubaix-Wattrelos, a eu la main droite prise dans l'engrenage et horriblement mutilée.

Un docteur, appelé à donner des soins au jeune blessé, a déclaré que l'amputation était nécessaire.

— Jeudi, vers quatre heures de l'après-midi, un *manœuvre de maçon*, M. Louis Vandenkiste, âgé de 45 ans, suivait la rue du Fort, monté sur un tombereau chargé de briques.

Un choc se produisit et le conducteur, perdant l'équilibre, tomba et se fractura le bras droit et reçut aux genoux de légères contusions.

Il a été reconduit chez lui, rue du Prince, à Tourcoing.

Sous le titre une agression nocturne, nous avons dit qu'une jeune fille de la rue du Moulin avait été, dans la nuit de mardi à mercredi, victime du vol de sa montre en or et d'une certaine somme d'argent.

De nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire, il résulte ceci :

La jeune fille en question avait été attirée, vers dix heures du soir, dans un estaminet voisin du contour Saint-Martin et, en compagnie de plusieurs jeunes gens, elle avait fait apporter quelques bouteilles de champagne qu'elle ne put payer, au moment de partir. Afin de ne pas s'exposer à une plainte de la part du cafetier, elle laissa sa montre et son porte-monnaie en gage; pour rentrer chez elle sans ces objets, il fallait bien trouver une excuse : de là la version de l'agression dont elle aurait été la victime.

Nous croyons savoir que cette affaire dont la police est saisie se bornera à une contravention dressée au cabaretier et aux consommateurs qui se trouvaient dans son établissement après l'heure de la fermeture des cafés.

La rue Darbo a été, jeudi à midi, témoin d'une scène de violence.

Un ouvrier qui revenait de son travail, Philippe R... rencontra une femme avec laquelle il avait eu des discussions antérieures. Il s'approcha d'elle et, sans aucune provocation de sa part, lui lança une gamelle d'eau à la figure.

Mme Clémence F... a porté plainte.

Une femme de quatre-vingts ans se trouvait mercredi soir, rue de Tourcoing, dans un état d'ébriété si caractérisé qu'elle avait peine à marcher ; finalement, elle tomba.

Un nombreux rassemblement ne tarda pas à se former autour de cette malheureuse et les agents durent intervenir pour rétablir la circulation.

Quant à Françoise S...., elle a été conduite au dépôt.

Je veux être maître chez moi. — C'est par ces mots qu'un ouvrier de la rue de la Limite, Alfred D... abordait sa femme, dans la nuit de mercredi à jeudi, en rentrant ivre chez lui à une heure du matin.

Non content de proférer ces menaces, D... fit un tel vacarme qu'il réveilla tous les voisins et occasionna un remue-ménage inouï dans son quartier. *Allez-vous-en, s'écria-t-il à un moment donné*, et joignant les actes à ses paroles, il saisit sa femme et ses enfants par le bras et les mit à la porte. C'est alors que la police prévenue par les voisins de ce qui arrivait, intervint et s'empara de ce singulier ivrogne qui fut conduit au poste de police du deuxième arrondissement.

Un chien errant. — Il n'était question, mercredi soir, dans le quartier de l'Abattoir, que d'un chien que l'on disait enragé et qui avait mordu un jeune homme.

Cette nouvelle est heureusement erronée et se réduit à très-peu de chose. Vers neuf heures et demie du soir, un énorme chien danois, qui avait été vu errant dans la journée, passait en courant rue de l'Abattoir, quand il rencontra M. Emile Décondé, âgé de 16 ans. L'animal fut pris de peur et s'élança sur le jeune homme qu'il égratigna aux mains. Ces blessures n'offrent aucune gravité ; ajoutons que M. Décondé fils n'a nullement été mordu.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de jeudi, cinq chiens ont été mis en fourrière et quatre contraventions ont été dressées pour divagation.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Chambre syndicale des ouvriers teinturiers et apprêteurs. Dimanche 6 courant, à 4 heures du soir, réunion générale et obligatoire pour tous les membres, au *Pré Catelan*, rue du Grand-Chemin, pour la vérification des comptes. »

En simple police. — *Audience du 3 juillet.* — Juge : M. Claustre.

Un certain nombre de cabaretiers ont dépassé l'heure de la fermeture des cafés et *estaminets*. La condamnation est uniforme : 5 francs d'amende et les frais.

Puis reviennent quelques contraventions pour non-exécution de trottoirs en face de propriétés. *Mon cher ami*, dit un prévenu au juge de paix, c'est déjà la deuxième fois que je viens ici pour la même chose. Je veux bien faire mon trottoir, mais à condition que la ville me paie le terrain que je dois lui abandonner. — Remise à huitaine.

Pourquoi vous êtes-vous porté à des voies de fait sur vos deux camarades ? — J'vas vous l'dire, M'sieu le juge, j'disais qu'j'allais me marier ; y se sont moqués de moi, et dit que je devais plutôt prendre une corde pour me pendre, ou bien me f.... à l'eau. Ça ne m'a pas fait plaisir... et j'ai cogné.

X... est prévenu d'avoir lancé un jet de matières fécales à la figure d'une laitière ; le prévenu prétend que c'est un accident fortuit. La mère de la plaignante prétend que X... l'a fait exprès ; le ministère public est du même avis. M. le juge de paix croit à un accident dû au hasard et condamne X... à 1 franc d'amende et aux dépens.

D... est belge, et lorsque son père a fait sa déclaration de domicile, il n'était pas majeur. La déclaration a été faite pour toute la famille ; aujourd'hui D... est poursuivi, parce que, ayant atteint sa majorité, il n'a pas fait une déclaration personnelle. M. le juge de paix ne prononce pas d'amende contre lui, parce que D... excipe de sa bonne foi ; mais lui recommande de faire une déclaration immédiatement.

X... et Y... sont prévenus d'une contravention à la loi de 1880 sur le colportage.

Le 28 avril, ils ont été trouvés distribuant en rue un appel aux ouvriers pour la manifestation du 1er mai. Nous ne pouvons pas être condamnés, dit X... parce que la loi de 1880 dit que le colportage accidentel n'est pas soumis à l'autorisation ; or, nous avons été l'objet d'une contravention pour avoir distribué le 28 avril un appel à la manifestation pacifique du 1er mai ; cet imprimé porte une date et n'est pas périodique : donc, nous n'avions pas besoin d'autorisation. — M. le Juge de paix remet le jugement à huitaine pour étudier la question.

Un certain nombre de propriétaires sont ensuite condamnés à 1 fr. d'amende pour ne pas avoir fait apposer des numéros sur leurs maisons.

Pourquoi avez-vous empêché vos voisins de dormir, L... ? — Parce que, M. le juge de paix, pendant que j'étais parti travailler, on a changé la serrure *de ma porte, et que je ne pouvais pas rentrer*: alors, j'ai cassé ma porte pour aller me coucher. A quinzaine, pour appeler les témoins.

Six prévenus s'entendent ensuite condamner 4 chacun cinq francs d'amende et aux dépens, pour avoir insulté *une voisine*, et l'audience est levée à cinq heures un quart.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La société chorale *La Cigale*, a décidé de prendre part au festival de Pecq (Belgique) qui aura lieu le 13 juillet prochain.

Elle invite tous les sociétaires nouveaux et anciens à assister régulièrement aux répétitions et prie les membres honoraires qui voudraient participer au voyage de se faire inscrire au moins huit jours à l'avance.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix. — La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TOURCOING

Le concours de géographie a eu lieu, jeudi matin, dans une salle des Ecoles académiques, sous la présidence de M. François Masurel père, assisté des membres du comité.

Le nombre des jeunes gens qui ont pris part au concours a dépassé soixante. C'est un progrès sur l'année dernière, mais on doit constater, avec regret, de trop nombreuses abstentions.

Nous donnons plus haut la nomenclature des questions qui ont été posées aux concurrents.

La messe de prémices de M. l'abbé Auguste Fichaux. — L'émouvante cérémonie, la plus émouvante assurément du culte catholique, après celle de l'ordination, célébrée mercredi avec tant de pompe à l'église du Sacré-Cœur, s'est renouvelée hier jeudi, à la même heure, dans la magnifique église de la paroisse Notre-Dame, où M. l'abbé Fichaux, fils de l'honorable docteur Fichaux, et neveu de l'éminent professeur de l'institution libre du Sacré-Cœur, a dit sa messe de prémices.

Il y avait moins de pompe peut-être que la veille; mais il y avait quelque chose en plus. Il planait sur la nombreuse assistance d'amis comme un voile de tristesse : une place était restée vide à côté du père, par suite du deuil cruel qui a frappé sa famille il y a quelques mois.

La mère, couverte de ses vêtements de deuil, était au premier rang; et le père était entouré de ses frères et de ses jeunes fils. Pas de procession solennelle comme au Sacré-Cœur. Le nouveau prêtre est sorti de la sacristie entouré d'un nombreux clergé et de dignitaires de l'Eglise, M. le chanoine Leblanc, et MM. les doyens de Saint-Cristophe et de Notre-Dame. L'office n'a pas commencé, comme la veille, par le chant du *Veni Creator*. Toutes les parties de la messe avec accompagnement d'instruments, et des sons puissants de l'orgue, ont été admirablement exécutés par la maîtrise de la paroisse.

Un silence religieux a été observé pendant tout le sermon, prononcé par l'oncle du nouveau prêtre, M. l'abbé Fichaux, le savant orateur que tout le monde a entendu. Jamais, peut-être, il ne s'est élevé à de si hautes, à de si éloquentes considérations, qu'en exposant aujourd'hui ce qu'est le prêtre ici bas, l'intermédiaire entre la terre et le ciel, entre l'homme et Dieu...

Et, parlant de l'officiant, le fils de son frère suivant la nature, mais son fils à lui par le cœur, il l'a montré, élevé par une famille chrétienne, comme un modèle d'obéissance et de douceur ; au collège élève studieux et docile. Il sera toujours ainsi dans l'avenir, le prêtre suivant le cœur de Dieu, prêt à tous les dévouements, à tous les sacrifices.

L'émotion de l'éloquent orateur est visible, et gagne toute l'assistance ; et, c'est d'une voix faible, qu'il fait allusion aux amertumes de la vie.

Il termine en disant que pour le prêtre, qui aura parcouru la carrière d'un pas ferme, et qui aura su dignement remplir la mission que Dieu lui avait confiée, de même que pour le fidèle qui se sera montré docile aux enseignements de la foi et de l'église, c'est au-delà de cette vie que se trouve la récompense.

Il est plus de midi quand la cérémonie se termine par le chant du *Te Deum*.

Les nombreux amis de la famille du docteur Fichaux remplissent la nef et l'offrande faite par le jeune prêtre a duré fort longtemps.

Nous avons aussi remarqué, conduites par des sœurs, des délégations d'hommes et de femmes, des Petites-Sœurs des pauvres.

Il y avait aussi plusieurs sœurs de charité et d'autres religieuses.

Un détail bien touchant : le jeune prêtre a encore deux frères au séminaire; l'un remplissait l'office de sous-diacre et l'autre d'acolyte.

La note suivante, relative à l'envoi de délégués ouvriers à Paris, a été adressée par la Mairie à tous les industriels de la ville :

« Les listes devront recevoir l'indication des nom, prénoms, âge, profession et domicile des ouvriers français majeurs, employés dans l'établissement.

» Elles seront envoyées au Secrétariat de la Mairie, bureau des élections, au plus tard samedi soir, 5 juillet, accompagnées, autant que possible, de la carte d'électeur de chacun des inscrits.

» Afin de faciliter le travail de vérification de la nationalité des ouvriers, MM. les patrons sont invi-

---

FEUILLETON DU 5 JUILLET 1890.— N° 42

UN DRAME FINANCIER

Par Pierre Sales

XIX

Trop de zèle

— Un danger...me menaçait...moi ?...fit Yvonne d'une voix étranglée.

Comme Robert hésitait à répondre, une voix forte cria du dehors :

— Pardon, mademoiselle, sauf vot'respect, peut-on entrer ?

— Oui, Janicot, entrez, dit Yvonne.

Le vieux garde entra, fit le salut militaire, puis ôta sa casquette :

— Je vous demande bien pardon, mademoiselle ; mais je ne comprends rien à ce qui se passe. Ces messieurs ?...

— Il dévisageait Robert et Mérénus. Yvonne les nomma :

— Vous connaissez déjà monsieur, qu'on appelle le sorcier par ici, M. Mérénus. Et l'autre est M. Robert de Campignac, que mon pauvre père aimait beaucoup, le neveu du commandant Alexandre Peyrusse...

Le vieux soldat eut un cri de joie :

— Vous êtes le neveu ?... Le neveu du commandant ?... Alors, permettez-moi de vous serrer la main ! Ah ! vous êtes le neveu ?...

Robert lui donna une vigoureuse poignée de main.

— Eh bien, déclara Janicot, puisque vous êtes le neveu, vous savez que vous pouvez disposer de moi, sauf la permission de mademoiselle ; car le commandant, en Crimée, s'est fait flanquer un coup de sabre pour me sauver la vie. Ah ! le brave homme !

— J'accepte votre amitié avec joie, dit Robert, et nous avons besoin de nous unir pour défendre mademoiselle Yvonne. Mademoiselle, il faut bien que vous sachiez... Soyez forte, je vais vous révéler quelque chose de terrible.

— Parlez, de grâce !

— Cette nuit, on a tenté de vous assassiner !

Yvonne trembla un peu et devint pâle ; mais elle tendit ses deux mains à Mérénus et à Robert.

— *Merci, mes bons amis, dit-elle* avec émotion ; je comprends que vous m'avez sauvée !. .

Alors Robert raconta en détail tout ce qui s'était passé depuis son arrivée à Ecouflant : les hommes mystérieux de l'auberge, cette poursuite sur la route, la ruse pour écarter le garde Janicot ; enfin l'intervention soudaine de la lumière électrique de Mérénus qui avait forcé les bandits à rester sous bois.

— Sacré nom d'un petit bonhomme ! s'écria Janicot, furieux d'avoir été trompé. Oh ! les canailles ! *Moi, naturellement*, j'ai cru que c'était des braconniers. Mais si nous nous mettions à leur poursuite ?

— Non, non, dit Robert ; ce serait une folie. Et, d'ailleurs, il y a longtemps qu'ils ont dû décamper; nous les avons entendus filer sous les arbres. Le plus sage est de les laisser et de rester ici auprès de mademoiselle Yvonne jusqu'au jour.

— Oh ! oui, oui, oui ! murmura la jeune fille, ne me quittez pas !

Janicot se grattait la tête :

— Est-ce qu'il ne faudrait pas, dit-il, aller prévenir M. Baranville ?

— En effet, balbutia Yvonne.

Robert fronça les sourcils. L'arrivée de Baranville interromprait cet entretien plein de charme.

Janicot s'était éloigné et se tenait debout, à la porte du vestibule. Il y eut alors un bruit de pas sur le sable de la grande cour. *Puis une voix cria* avec colère :

— Vous êtes fou, Janicot, de laisser ainsi ouverte la porte du parc !

Janicot baissa la tête sans répondre ; dans sa précipitation, il avait en effet oublié de verrouiller la porte en revenant.

— On arrive ici comme en plein jour, continua le nouveau venu.

— Monsieur Baranville ! s'écria Yvonne.

Baranvillle entra brusquement dans le vestibule et promena ses regards étonnés sur Yvonne et sur les deux jeunes gens.

— Que signifie cela, Yvonne ? s'écria-t-il d'un ton bourru. Votre mère vous éloigne de Paris pour empêcher M. de Campignac de continuer des assiduités ridicules ! Et je retrouve M. de Campignac auprès de vous, la nuit ?

Robert lui coupa la parole :

— Pardon, monsieur ; si vous me trouvez ici, contre toutes les lois des convenances, je le reconnais, c'est parce que des misérables ont failli, cette nuit, s'introduire dans ce château, et assassiner mademoiselle ! Avant de m'insulter, vous devriez me remercier !

Baranville haussa les épaules ; puis il dit dédaigneusement :

— Quelle histoire me racontez-vous là ? Des misérables ? Des assassins ? Est-ce que c'est sérieux, tout cela ?

Robert, d'une voix brève, raconta une seconde fois ce dont il avait été témoin : il ne s'écarta de la vérité que pour expliquer comment lui et Mérénus avaient pénétré dans le parc : ils avaient passé, dit-il, par-dessus un arbre qui étendait ses branches en travers du fossé. Quand Robert eut terminé, Baranville eut un sourire ironique, et dit à Janicot :

— *Allez chercher le jardinier et sa femme.*

Janicot revint au bout d'un long moment :

— Il n'y avait pas moyen de les réveiller, dit-il ; ils dormaient comme des souches. Enfin, ils vont venir.

Le jardinier et sa femme se montrèrent quelques minutes après, frottant leurs yeux, ne comprenant rien à cette aventure, et tout éblouis par la lumière blanche qui éclairait le vestibule. Baranville les interrogea :

— Avez-vous entendu quelque chose ?

— Hein ? firent-ils tous deux.

Et ils se regardèrent, tout ébaubis.

— T'as-t'y entendu quéqu'chose, toi ?

— Moi ? Rien du tout.

— C'est bien, conclut Baranville.

Puis, *se tournant vers Janicot* :

— Et vous, qu'avez-vous entendu ?

— Un coup de feu, monsieur Baranville ; je suis sorti, pensant trouver un braconnier. Au bout d'un long moment, pan ! un second coup de feu, par là-bas. J'ai couru et me suis mis à l'affût. Rien découvert. Alors, tout à coup, j'ai été aveuglé par cette lumière qui éclairait tout le château. Je suis revenu au galop et j'ai trouvé ces messieurs ici, avec mademoiselle Yvonne.

— Et les quatre assassins ? Vous n'en avez pas rencontré un seul dans les champs ?

— Sauf votre respect, je n'ai rencontré personne... Sans cela !

Et il eut un geste de menace. Baranville se tourna triomphalement vers Robert :

— Vous voyez, dit-il, mon cher monsieur de Campignac, que votre beau récit ne repose sur rien de sérieux. Vous êtes du Midi, je crois ?

— De la Gascogne, monsieur.

— Les gens de votre pays ont beaucoup d'imagination, continua Baranville. Je vous fais mes compliments de la votre. Je ne m'étais pas encore couché ; dès que j'ai entendu ces deux coups de feu, je me suis mis à ma fenêtre. Et, lorsque j'ai vu la superbe illumination de M. Méréaus, j'ai compris qu'il se commettait ici quelque tentative indélicate, que j'ai pu heureusement déjouer. Yvonne, veuillez remonter dans votre chambre. Messieurs, veuillez vous retirer ; je vous préviens, monsieur Mérénus, que votre illumination n'est pas de mon goût, et que, si vous voulez vivre tranquille dans ce pays, vous ferez bien de ne pas vous livrer à des excentricités de ce genre. Quant à vous, Janicot...

La voix de Baranville devint sévère :

— Quant à vous, Janicot, je vous conseille de rester dans votre pavillon et de garder la porte du parc un peu plus sérieusement. Vous vous êtes laissé jouer comme un gamin ! Pour un vieux soldat, cela m'étonne. Je souhaite que madame Marsébert n'en soit pas trop irritée ; car c'est vous qui serait responsable de cette équipée... Eh bien, Yvonne, vous ne remontez pas chez vous ?

La jeune fille regarda froidement Baranville ; puis elle alla droit à Robert et dit :

— Monsieur de Campignac, je vous remercie d'avoir eu la patience d'écouter les sottes railleries de M. Baranville. Je ne crois que vous et n'ai confiance qu'en vous ! Merci, merci, et encore merci !

Puis elle salua gracieusement Mérénus et se retira. Au haut de l'escalier, elle se retourna pour envoyer un geste d'adieu aux deux jeunes gens. *Robert dit alors* :

— Monsieur, je n'ai voulu commettre aucun éclat devant mademoiselle Marsébert ; mais, maintenant que nous sommes seuls, je veux répondre d'un seul mot à vos insolences : mon cher monsieur, vous êtes un misérable !...

Baranville devint pâle, mais se contenta de hausser les épaules.

— Janicot, dit-il, accompagnez ces messieurs jusqu'à la porte du parc, et passez la nuit debout à bien surveiller

Tandis que Robert partait, *entraîné* par Mérénus, Baranville dit à la femme du jardinier :

— Apportez-moi une lampe... Je resterai ici pour travailler cette nuit.

Mérénus, qui était déjà sur la porte, se retourna :

— Oh ! dit-il avec une politesse parfaite, si vous voulez me permettre de vous éclairer, cher monsieur, vous n'avez pas besoin d'aucune lampe. Je conserverai ma lumière électrique toute la nuit ; vous n'avez qu'à laisser votre croisée ouverte.

Janicot accompagna les deux amis jusqu'à la porte du parc ; et là, à voix basse, il dit gravement :

— Monsieur de Campignac, quand vous aurez besoin de moi, c'est à la vie, à la mort !

— Entendu, mon brave ! répliqua Robert !

Pendant toute la nuit, ainsi qu'il l'avait annoncé, Mérénus conserva sa lumière électrique, ce qui mit M. Baranville dans un état de colère voisin de la rage. Yvonne s'était enfermée dans sa chambre ; et, par sa fenêtre, dont elle avait relevé les rideaux *elle contemplait la silhouette de* Robert qui au haut de la tour veillait pour elle, une carabine à la main, fouillant tous les alentours. Il ne quitta son poste que lorsque le jour se leva. Alors seulement, il consentit à se reposer. Quand il s'éveilla, Mérénus lui annonça qu'on avait envoyé une dépêche à madame Marsébert pour la prier de venir immédiatement. C'était Janicot qui avait fait la commission, de la part d'Yvonne.

— Eh bien, dit Robert, je la verrai !

Vers cinq heures, tandis que Mérénus préparait de nouveaux éléments pour les ajouter à sa pile, une voiture passa dans l'avenue, au galop de deux grands chevaux, et pénétra dans le parc.

— Madame Marsébert ! s'écria Robert, qui était en observation devant une meurtrière. Viens, Mérénus, il faut que nous parlions sans tarder.

— Si elle veut nous recevoir !

— Oh ! je saurai bien l'y forcer.

— Soit ; mais permets-moi de faire un bout de toilette : le costume d'un chimiste aurait peu de succès au château.

Pierre Sales.

(*A suivre*)